



Mont-Tremblant, le 13 mars 2020.

Bonjour,

Hier soir, la Société des Casinos du Québec a pris la décision de cesser les opérations à la clientèle de ces casinos pour une durée indéterminée due au COVID-19. Les informations suivantes nous ont été fournies par l'employeur :

Vous devez rentrer au travail aux heures prévues à votre horaire à moins qu'on vous appelle pour vous aviser du contraire. En tout temps, les directives de votre gestionnaire prévalent.

Le Casino est fermé aux clients. Cependant, des tâches connexes nous seront assignées. Il est fort probable que vous n'allez pas travailler votre quart de travail au complet mais, vous allez être payé quand même.

Les horaires de travail de la semaine en cours, et également la semaine prochaine sera payé par l'employeur pour les employés réguliers temps plein et temps partiel.

La semaine en cours, et la semaine prochaine sera rémunéré en fonction des heures à l'horaire pour les employés occasionnels.

Si vous avez été en contact avec des gens atteints du COVID-19, ou que vous présentez des symptômes; vous devez en aviser l'employeur, et prendre les mesures énoncées par les directives ministérielles.

Le choix des vacances prévus les 17 et 18 mars se dérouleront tel que prévus. Si vous ne savez pas à quelle heure votre rendez-vous est, prière de contacter cmt horaire à [cmthoraire@casino.qc.ca](mailto:cmthoraire@casino.qc.ca)

Tout nouveau développement vous seront transmis en temps opportun.

N'hésitez pas à communiquer avec l'employeur et votre syndicat si vous avez des questions. Également, merci de faire circuler cette communication aux membres qui n'ont pas accès à Facebook. Cette même communication sera disponible sous peu sur notre site web à [www.sttcmt.com](http://www.sttcmt.com)

Merci de votre collaboration.

Votre exécutif Syndical STT-CMT CSN